

Février 2017



Edito	2
Délibérations du conseil	3-8
Etat Civil	9
Environnement	10
Vie intercommunale	11-12
Travaux	13-14
Urbanisme	15
Vie locale	16-18
Vie scolaire	19-21
Vie sociale	22-23
Vie associative	24-29
Infos	30-32
Vie économique	33
Agenda	34

Secrétariat de mairie

Mardi de 7 h 30 à 17 h / Jeudi de 14 h à 19 h

Tél : 04.50.04.35.77 / Fax : 04.50.04.27.63.

Email : mairievulbens@orange.fr

Site internet : www.vulbens.fr

Application mobile : **Vulbens**

La Poste

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 14 h 30 – 18 h

Levée : 14h45 / Tél : 04.50.04.37.91.

Assistante sociale

Les assistantes sociales du Pôle Médico-Social de St-Julien vous reçoivent en mairie de Vulbens, sur rendez-vous au **04.50.49.49.50**, 3 mardis dans le mois.

Déchetterie

De novembre à février

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Samedi de 9 h à 17 h 30

De mars à octobre

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 18 h

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le gardien au 04.50.04.64.08

Pompiers : 18 SAMU : 15
Gendarmerie : 17 ou 04.50.04.33.55
Centre anti-poison : 04.72.11.69.11

Meilleurs vœux 2017 !

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets, vont à chacun de vous, à vos familles, vos entreprises, ainsi qu'à l'ensemble de la population. J'ai, à cet instant, une pensée pour ceux qui souffrent, qui sont dans la solitude ou pour ceux qui nous ont quittés.

En ce début d'année, je tiens à remercier les services de l'Etat, Gendarmerie, Pompiers du Vuache, le Conseil départemental de la Haute Savoie. Je voudrais remercier la Communauté de communes du Genevois et son président Pierre-Jean Crastes qui m'a fait confiance en me confiant l'une des vice-présidences les plus difficiles : social, gérontologie et petite enfance.

Je veux saluer toutes les associations de notre commune, l'équipe communale, collaborateurs qui oeuvrent au quotidien à votre service, agents de la voie publique qui se démenent pour notre commune, personnel scolaire, sans oublier le secrétariat qui fait un travail colossal. Merci à mes Adjoints qui se dépensent sans compter et souvent dans l'ombre, merci au Conseil municipal, un conseil dynamique, concentré et compétent : merci à tous du fond du cœur.

Cette nouvelle année 2017 est une année importante puisque nous serons appelés aux urnes pour élire notre Président de la République puis nos députés, temps forts de notre démocratie.

La situation de notre pays est très préoccupante : insécurité, accès aux soins insuffisant, niveau scolaire de nos élèves préoccupant, chômage, isolement des personnes âgées, immigration, impôts asphyxiants les petits, services publics défaillants comme La Poste, dette publique de plus de 2160 milliards d'euros. La liste est longue et ne s'explique pas que par les 5 dernières années que nous venons de passer sous la présidence de Monsieur Hollande.

Il s'agit plutôt de plus 30 ans d'immobilisme, de nombrilisme ai-je envie de dire, qui ont conduit notre pays dans un état de faillite. Espérons que le résultat des urnes cette année nous offre une équipe capable de sortir le pays de cette ornière.



Notre Haute-Savoie, elle, est présentée comme dynamique et tire assez bien son épingle du jeu. Il faut nous en réjouir et mesurer la chance que nous avons de vivre dans un département merveilleux, dans une commune merveilleuse comme Vulbens, pleines d'atouts. Mais sachons aussi n'oublier personne sur le chemin. Nous nous y employons à Vulbens, c'est là notre devoir. Sachons nouer le dialogue, sachons comprendre notre prochain, sachons comprendre Genève, sachons nous comprendre les uns et les autres, nous écouter pour continuer à entreprendre pour le Bien Vivre Ensemble, devise qui nous est si chère à Vulbens. Même si cette dynamique c'est la nôtre, nous tous qui œuvrons et travaillons dur au quotidien, population, entrepreneurs, élus, elle est fragile alors sachons nous souvenir d'où nous venons et qui nous sommes. Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne et heureuse année 2017. Vive la France, vive la Haute Savoie et vive Vulbens !

Votre Maire, Frédéric BUDAN



Bonne
Année

**Frédéric BUDAN,
Maire de Vulbens,
son Conseil municipal,
et**

**la Commission information vous
souhaitent une très bonne
année 2017,
pleine de joie et de bonheur**

Delibérations du conseil

Extraits du conseil municipal du 16 novembre 2016

1- Vente terrain M. et Mme LION

La commune est propriétaire des parcelles suivantes : - A 2392 d'une surface de 154 m²- A 2391 d'une surface de 8 m² et A 2389 d'une surface de 42 m². Ces parcelles jouxtent la propriété de M. et Mme Stéphane LION, qui souhaitent les acheter.

Les parcelles A 2389 et A 2391 avaient fait l'objet d'une délibération du 13/11/2012 pour une vente à 100 €/m², soit 5000 €.

L'acte de vente est toujours en préparation chez le notaire. La parcelle A 2392 est proposée aujourd'hui à 50 €/m², soit 7 700 €.

Le prix total sera donc de 12 700 €. Vente accordée.

2- Rénovation de la mairie - Avenant n°2 – Lot 13 AQUATAIR

En raison d'une interdiction de forer à la profondeur initialement prévue pour cause de nappe phréatique, il faut faire des puits plus nombreux mais moins profonds : des travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant au marché passé pour le lot 13 avec l'entreprise AQUATAIR pour un montant de 2 985,00 €HT. Avenant approuvé.

3- Mobilisation pour La Poste, service public pour toutes et tous, partout

Nous sommes élus locaux : nous décidons de lancer un appel à toutes nos concitoyennes et concitoyens pour défendre et développer le service public de la poste. Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'Etat, la Poste et l'Association des maires de France.

Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité. Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

C'est une attaque sans précédent pour imposer la fermeture de nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. Les directions de La Poste ont notamment pris les devants dans les grandes villes, comme Paris et Rennes où des bureaux doivent fermer et une infime partie de leurs activités seront transférées dans des commerces, sans que la concertation ou l'avis conforme des conseils municipaux ou d'arrondissements n'aient été acquis.

Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à notre interpellation, a refusé de signer le contrat en l'état et reporté sa décision au mois de décembre, en raison de l'insuffisance du fonds de péréquation et du recul de la démocratie communale. Ce refus, qui demande confirmation, est un appui important.

Les évolutions du service public postal impulsé par le groupe la Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de réductions des horaires d'ouvertures de bureaux, de suppression de tournées de facteurs, de transfert d'activités postales dans des commerces, de réduction du nombre d'agents.

Le conseil municipal

- Refuse le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est, et demande à en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.

- Décide de se battre pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !

- Demande que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

- Souhaite agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes.

- Souhaite agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics.

- Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et de personnels publics suffisants pour assurer l'entièreté de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

4- Informations

✓ Vie du village

- Le conseil remercie les nombreux habitants ainsi que les enfants du village et leurs enseignantes pour leur participation aux commémorations du 11 Novembre.
- Les soucis du bâtiment du Lys orangé enfin pris au sérieux, les réparations adéquates ont été opérées : pompes remplacées, toit colmaté, armoires électriques fermées à clé, entretien des locaux assuré avec changement de société de nettoyage. Une étude géologique a également été commandée afin d'identifier le problème des remontées d'eau et des inondations récurrentes.
- Le principe de déviation de la RD7 venant de Dingy en Vuache à partir de son entrée dans Vulbens pour éviter tout le secteur de la Fontaine sera acté dans le futur PLU.
- Une campagne de remplacement des 70 lampes à mercure qu'il reste sur la commune va devoir être planifiée. Le coût s'élève à 1000 € par point lumineux parce qu'il faut changer non seulement la lampe mais aussi tout le système d'éclairage. Le SYANE sera contacté.

✓ Santé

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) : 70 % de la population ne sait pas ce à quoi elle a droit. Par exemple, tous les 5 ans chacun peut bénéficier d'un bilan de santé complet gratuit. En outre, tous les habitants peuvent être assurés, même les étrangers qui n'auraient pas de papiers.

✓ Territoire

- Le Préfet dresse le bilan de l'accueil des gens du voyage cette année en général et des grands passages cet été en particulier. Force est de constater que l'organisation prévue, planifiée en fonction des demandes des gens du voyage, n'est pas suivie, faute de respect par les occupants de leurs prévisions de stationnement. 45 médiations ont dû se tenir, dont 5 dans des conditions très difficiles, notamment de violences.
 - Un projet d'agglomération n°3 commence à voir le jour et la communauté de communes du Genevois a rédigé des vœux dans lesquels elle demande entre autres le respect des engagements pour la construction du tram, la pérennité de la gestion des frontières, le maintien des fonds frontaliers et le développement d'un volet « logements ». Le projet principal serait de construire une voie cyclable dans le secteur Beaumont-Neydens pour 10 millions d'euros. Sachant que les engagements financiers côté Suisse n'ont pas été honorés ni dans la version 1 ni dans la version 2, on peut se demander ce qu'il adviendra de cette version 3...
 - La CCG a été identifiée comme territoire à énergie positive (TEPCV) : à ce titre, elle subventionne, grâce à des dotations du ministère du développement durable, des travaux de rénovation énergétique. La commune de Vulbens a reçu 77 000 € pour le système de chauffage par géothermie dans le cadre de la réhabilitation de la mairie.
- La commission environnement de la CCG étudie, dans la même optique, une stratégie lumière pour le renouvellement des ampoules d'éclairage public. Elle envisage la mise en place d'un fonds local de rénovation privée qui permettrait d'aider des habitants à rénover leur logement, grâce à une enveloppe de 360 000 € dont 80 % de subventions.

Extraits du conseil municipal du 14 décembre 2016

1. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

Depuis le 18 avril 2016, les 11 communes concernées ont délibéré et ont toutes approuvé la fusion des deux syndicats à compter du 1er janvier 2017. Par conséquent il est demandé aux communes de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants pour le nouveau syndicat.

Les statuts du futur Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) prévoient pour toutes les communes la désignation de deux délégués titulaires + 1 délégué suppléant. Cependant, et pour permettre aux représentants du monde associatif de pouvoir siéger au comité syndical, 4 des 11 communes membres doivent désigner des délégués supplémentaires (1 titulaire et son suppléant).

Ainsi les communes Clarafond-Arcine, Vulbens, Valleiry et Viry auront 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Pour la commune de Vulbens les délégués titulaires et suppléants sont :

Titulaires : Fabrice DOMERGUE - Sylvie RINALDI - Jean-Louis DUCRUET

Suppléants : Caroline BILLOT - Monique AVANTHAY

2. Recours au service commun de la commande publique porté par la Communauté de communes du Genevois – Convention de gestion de service

Un service commun de la commande publique est mis en place, à compter du 1er janvier 2017, entre la Communauté de communes du Genevois, la commune de Saint-Julien-en-Genevois et la commune de Collonges-sous-Salève.

Ce service commun a pour vocation de se charger des marchés publics et des autres procédures de la commande publiques de ces trois collectivités.

Le service réservera une partie du temps de travail des agents pour la réalisation de groupements de commandes auxquels les communes du territoire de la Communauté de communes du Genevois et non membres du service commun ainsi que certains syndicats nommés pourront prendre part.

Le recours au service commun de la commande publique permettra de sécuriser les procédures, de réaliser des groupements de commandes plus structurés, de gagner du temps et de l'efficacité dans la réalisation des actes de la commande publique. Cette convention ne fixe aucune obligation quant à l'utilisation du service. La commune, ou le syndicat, ne s'acquittera du remboursement du coût du service qu'en cas d'utilisation du service et restera libre de choisir les modes de gestion et de passation des actes de la commande publique concernant leur collectivité. Délibération acceptée par 11 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

3. Acquisition gratuite terrains de tennis SIPV/VULBENS

Le syndicat Pays du Vuache est propriétaire des terrains de tennis sur Vulbens. Or ces terrains sont en mauvais état et le devis de réfection fait apparaître un montant de 36 000€ que le syndicat ne pourra pas engager.

La commune de Vulbens propose au syndicat de réaliser à sa charge un nouveau terrain de tennis vers l'agorespace, qui y aura mieux sa place qu'au milieu des habitations. En contre partie, le syndicat lui rétrocéderait les parcelles B 1707, B1598 et B 1725. Acquisition approuvée.

4. Débat sur les grandes orientations du projet de PADD

Le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 20 mai 2015. L'article L.151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

En application de l'article L.151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (I) ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs (II) ;
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (III).

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Monsieur le maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu le projet de PADD pour examen avant la réunion de ce soir, celui-ci comportant les principales orientations suivantes :

I - Les orientations générales de VULBENS

- Proposer un aménagement durable du territoire de Vulbens
- Programmer des équipements en adéquation avec les besoins de la collectivité et de la population
- Développer une urbanisation qualitative garante du maintien du cadre de vie
- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver les continuités écologiques de la commune

II - Les orientations thématiques de VULBENS

L'habitat

Diversifier l'habitat et proposer un parcours résidentiel aux habitants

- ✓ en proposant une offre de logements suffisante et diversifiée
- ✓ en respectant les prescriptions du SCOT du Genevois et en imposant au sein des orientations d'aménagement et de programmation les typologies d'habitat compatibles avec le document supra communal

Proposer des secteurs de mixité sociale

- ✓ en respectant les objectifs chiffrés du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- ✓ en fixant à ce titre une servitude pour la réalisation de ces logements dans le centre bourg, notamment sur l'emprise des tennis.

Favoriser le renouvellement urbain

- ✓ en encourageant les opérations de renouvellement urbain dans le centre bourg
- en incitant également la réhabilitation du bâti isolé existant

Les transports et déplacements

Privilégier les axes de transit routier

- ✓ en axant le transit routier sur les deux axes principaux RD 1206 et RD 7
- ✓ en sécurisant la traversée de la Fontaine par une nouvelle voirie qui permettra un accès à Raclaz en dehors du hameau

Conforter et mutualiser l'offre de stationnements

- ✓ en utilisant notamment l'espace de stationnement du Centre ECLA pour desservir les commerces de proximité nouvellement implantés ou en projet.
- ✓ en réfléchissant à la création d'autres poches de stationnement nécessaires au bon fonctionnement des commerces et services à la population dans le cœur de village, ou facilitant le covoiturage.

Valoriser les liaisons douces internes à la commune

- ✓ en utilisant le réseau de voiries communales pour les déplacements piétons (le transit routier étant privilégié sur les deux RD1206 et RD7)
- ✓ en profitant des nouvelles opérations dans le centre bourg et de la poursuite de la sécurisation de la traversée du village pour développer les connexions piétons/cycles entre les logements, le groupe scolaire, les services et commerces, notamment
- ✓ en imposant des parcs à vélos dans les nouvelles opérations d'habitat collectif
- ✓ en valorisant le Pédibus, ramassage scolaire piétonnier issu d'une action Agenda 21

Multiplier les connexions à la Via Rhôna

- ✓ en poursuivant la réflexion sur les emplacements réservés utiles pour faciliter l'accès à la Via Rhôna ;
- ✓ en connectant la Via Rhôna au centre bourg et à ses commerces dans la mesure où Vulbens est désormais une ville étape du circuit.

Encourager les transports en commun et la multimodalité

- ✓ en favorisant le TAD (transport à la demande) notamment en direction du pôle centre de Saint-Julien (Centre hospitalier, Sous-Préfecture, marchés, etc.)
- ✓ en organisant le covoiturage
- ✓ en créant un emplacement de type multimodal au centre village

Les réseaux d'énergie

La commune de Vulbens ne dispose actuellement pas de réseau de chaleur propre et n'a pas de projet à l'horizon du PLU à ce jour. Un projet de méthanisation impliquant les agriculteurs a par ailleurs été initié par la Communauté de communes du Genevois.

Le développement des communications numériques

Concernant le déploiement de la Fibre Optique, qui permettra l'accès au Très Haut Débit (de 100Mb/s à 1Gb/s symétrique), le projet est géré à l'échelle départementale par le SYANE. Sur la commune de Vulbens est prévu un accès prioritaire pour les entreprises (FttO – Fiber to the Office) de la zone des Chavanoux (horizon 2017) et un accès au reste de la population (FttH – Fiber to the Home) dans un second temps (horizon 2025). Les services de la mairie pourront être développés via le site internet de la commune.

L'équipement commercial

Il reste une activité face au centre ECLA qui est en mutation et qui va permettre à court-moyen terme la création d'une auberge communale ainsi que la délocalisation de la boulangerie, en remplacement du garage automobile.

Concernant les activités existantes, le PLU a pour objectif de mettre en place les conditions liées au maintien et au développement des commerces et services à la population avec notamment :

- la poursuite de la redynamisation du centre bourg ;
- le développement d'espaces publics conviviaux en lien avec les commerces de proximité ;
- le renforcement du réseau piétonnier en direction des commerces et services, ainsi que de la Via Rhôna ;
- la mise à disposition d'une offre de stationnements adéquate.

Le développement économique et les loisirs

- Conforter le développement des activités économiques existantes, notamment au centre village et dans la ZA des Grands Chavanoux

- Valoriser et sécuriser l'activité agricole

Confirmer la vocation récréative de Sous-Vulbens ainsi que la vocation de loisirs de Cologny

III - L'étalement urbain

Objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre :

Les objectifs chiffrés de la consommation de l'espace

Le projet politique de Vulbens propose un développement mesuré et équilibré sur le territoire, dans le respect des éléments identifiés dans les divers documents supra communaux.

A ce titre, il sera compatible avec le SCOT du Genevois qui impose une densité moyenne de 25 logements/ ha et une consommation d'espaces en extension pour le logement d'environ 5 ha.

Le projet proposé poursuit le recentrage de l'urbanisation dans le bourg qui s'étend du centre village, la Fontaine et jusqu'au bas de Faramaz en respectant les emprises de la Zone Agricole Protégée et restitue à l'agriculture plusieurs hectares de terres inscrits dans le PLU en vigueur comme des zones de réserve foncière.

La lutte contre l'étalement urbain

Le PLU révisé de Vulbens permettra ainsi d'aller en deçà de l'enveloppe urbaine de la ZAP en limitant l'étalement urbain sur le territoire communal, avec notamment : des typologies d'habitat moins consommatrices d'espaces, le recentrage de l'urbanisation au droit ou en périphérie de l'emprise urbaine déjà constituée, une urbanisation harmonieuse suivant la forme d'un arc allant du vieux village en direction de Faramaz et proposant une décroissance progressive des gabarits pour une meilleure insertion des constructions dans le site et l'environnement.

Monsieur le maire déclare le débat ouvert et invite les membres du conseil municipal à faire part de leurs observations et questions rapportées ci-après :

Sylvie Melconian s'interroge sur le devenir du projet de liaison piéton/cycle entre Vulbens et Valleiry le long de la RD 1206. Elle demande s'il ne faudrait pas prévoir un emplacement réservé le long de la route. Elle trouverait aussi judicieux d'installer de l'éclairage sur le trajet de la Via Rhôna, parce que si l'on souhaite circuler le soir il fait nuit noire.

Franck Sautier, concernant le chapitre sur les enjeux agricoles, n'approuve pas la notion « d'encadrer voir d'interdire les centres équestres » : ils constituent une activité agricole à part entière. Il suggère plutôt de renforcer les exigences en terme d'autorisation de constructions.

Il trouve en outre dommage d'arrêter la zone des Chavannoux à son développement actuel et trouverait important que la partie sud qu'il est prévu de zoner en agricole conserve sa vocation artisanale pour ne pas hypothéquer l'avenir du développement économique.

Au sujet des transports, il pense qu'il faudrait retravailler sur l'idée d'une liaison ferroviaire avec des parkings dans la plaine, qui permettrait de désengorger le trafic routier vers Saint-Julien.

Il soulève enfin la question du devenir du cimetière en attirant l'attention sur son éventuelle nécessité d'agrandissement.

Florent Benoit pense qu'en terme de sécurité, il faudrait prévoir de prolonger les trottoirs aux entrées de village : de Faramaz au centre équestre côté ouest et du giratoire au panneau d'agglomération à l'entrée Est.

Il conviendrait également de bien calibrer l'offre de stationnement, particulièrement en centre bourg où les commerces et les logements collectifs en consomment déjà beaucoup.

Pour tenir compte de l'augmentation de la population et de l'étoffement de notre offre commerciale, un point bancaire serait le bienvenu.

S'agissant de la zone des Chavannoux, il est d'accord avec Franck Sautier et pense que la zone devrait conserver son caractère artisanal.

Enfin il faudra être attentif au développement de la population avec un phasage dans le temps des constructions à venir.

Caroline Billot explique qu'il est dommage de ne pas avoir de vision plus claire du devenir de la desserte en transport en commun de la commune parce qu'il est du coup difficile de prévoir des politiques de rationalisation des déplacements, type covoiturage par exemple. Cette carence en transport nuit de surcroît à l'autonomie des jeunes.

Emma Parent suggère que les adultes puissent emprunter le bus scolaire pour leurs déplacements vers Saint-Julien.

Floriane Muhlematter se demande quelle sera l'influence sur Vulbens de la mise en service du CEVA.

Sylvie Rinaldi aimerait des précisions sur la façon d'arriver à 2000 habitants à l'horizon 2025.

Frédéric Budan apporte les précisions demandées :

-Le cheminement piéton/cycle entre Vulbens et Valleiry se fera plutôt dans la plaine en s'appuyant sur la voie verte existante : les solutions sur la RD 1206 paraissent, pour l'instant, coûteuses en aménagement et lourdes en procédure puisque la commune n'a pas la maîtrise foncière.

-Le zonage de la zone artisanale fera l'objet d'une nouvelle réflexion pour tenir compte des remarques. Monsieur le maire attire cependant l'attention sur le fait qu'à partir du 01/01/2017, la commune n'a plus la compétence économique et donc plus la maîtrise de la programmation.

Delibérations du conseil

Les décisions concernant la zone appartiendront désormais à la communauté de communes qui pourra implanter toutes activités de son choix, comme, au pire, une centrale à goudron à l'entrée de notre commune : est ce bien là notre volonté ?

-Il existera une liaison Vulbens/Valleiry par un transport à la demande type Proxigem ; cela facilitera notamment l'arrivée des jeunes à la Maison familiale le lundi matin. L'idée de permettre à des adultes de monter dans les bus scolaires est à l'étude.

-Le CEVA devrait, d'après les études menées, diminuer de 8% la circulation sur l'axe Bellegarde/Saint Julien, sans vraiment de garantie.

-L'urbanisation de ces 10 prochaines années se fera essentiellement par la densification du logement intermédiaire dans le centre village, la réalisation de 8 logements sociaux inscrits dans le SCOT et l'aménagement de 2 secteurs grâce à des OPA (orientations d'aménagement et de programmation) à la Muraz et à la Pièce.

Le maire ajoute que ce PLU sera vraisemblablement le dernier que la commune mènera à bien seule puisque le PLU intercommunal, qui fusionnera alors avec le Plan local de l'habitat (PLH) prendra ensuite le relais. Il souligne qu'un PLU se gère dans le temps alors que le PLH est un programme de résultats fixé avec des délais. Il s'agit donc pour aujourd'hui de permettre à la commune un développement harmonieux, raisonné et gradué, pour lui assurer son autonomie et son équilibre, ce que prévoit ce PADD. Aucune autre prise de parole n'étant demandée et constatant que les membres du conseil municipal ont ainsi pu échanger sur les orientations générales du PADD, le maire propose de clore les débats. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Le conseil municipal prend acte.

5. Vente de terrain à BDP MARIGNAN

Le promoteur BDP MARIGNAN souhaite acheter les terrains communaux du Carroz afin de réaliser un programme de petits collectifs intégrés à l'existant, dessinés par le même architecte que Carré Nature. La surface des terrains représente environ 6 000 m² et le prix d'achat proposé est de 965 000 €.

La question se pose de savoir si la commune doit vendre ou pas les bords du ruisseau. Il faudra prévoir un document d'arpentage indiquant les parcelles exactes à céder, en fonction des besoins de recul par rapport aux limites de propriété. Le conseil souhaite également qu'un projet d'acte lui soit soumis, contenant les différentes clauses de réalisation ou de suspension de la vente. La délibération est reportée au prochain conseil sous réserve de la production des documents adéquats.

6. Informations

✓ Vie du village

La MJC du Vuache a tenu son conseil d'administration. La programmation budgétaire sur 5 ans s'achève cette année, un nouveau programme sera présenté. Les élus saluent cette belle structure bien gérée qu'est la MJC. Elle offre des services innombrables à la population, en excellente collaboration avec les communes avec qui elle met en œuvre un partenariat responsable. L'offre culturelle très variée est également d'une qualité remarquable.

La microcrèche rencontre toujours un beau succès avec un taux de remplissage optimal. Babilou souhaite faire quelques travaux, à sa charge, avec un peu d'aide des agents techniques si possible. Un devis a été demandé pour fermer le balcon en véranda, ce qui permettrait d'augmenter la capacité d'accueil.

La Maison familiale a remis les diplômes à ses élèves. Les élus soulignent la bonne tenue de ce centre de formation. Ils notent notamment la diminution des problèmes de voisinages.

La Police pluricommunale du Vuache fonctionne de manière très satisfaisante. Comme prévu, le budget à prévoir pour Vulbens en 2017 s'élève à 32306 €, fonctionnement et investissement compris.

✓ Territoire du Genevois

La Résidence Roset à Saint-Julien-en-Genevois accueille désormais des étudiants et des jeunes travailleurs. Cela permet de pallier ponctuellement au problème local qu'est la recherche d'un logement alors même que l'on a déjà trouvé un travail. 2 logements d'urgence sont également disponibles.

• La Mission locale a présenté son activité lors de son conseil d'administration. Il faut relever que, sur le secteur Annemasse/Saint Julien, 3243 jeunes ont été en contact avec la mission locale et que leur niveau de qualification est en moyenne plus bas que celui du département. Des difficultés d'hébergement sont très présentes. Les contrats aidés peuvent apporter une solution à certains : 92 emplois d'avenir ont par exemple été signés sur l'objectif de 70 qui avait été fixé.

• Lors de la foire de la Sainte Barbe, des médailles ont été remises à des pompiers volontaires, de Vulbens notamment, pour récompenser de nombreuses années de présence. Certains ont aussi reçu leur nouveau grade et la présence de 12 nouvelles recrues a été saluée.

Bienvenue aux nouveaux nés*

23 janvier	Ryan, fils de M. et Mme BALLEYDIER Yoann
15 février	Olivia, fille de M. et Mme HENRY
23 mars	Leny, fils de Laurie MANI
22 avril	Lola, fille de M. et Mme DELBROUCQ Julien
17 juin	Elénore, fille de M. et Mme DENIS Michel
19 juin	Debora, fille de Angelo STEFANELLI et de Mélanie CACHIN
15 octobre	Léon, fils de Sébastien BOUCHOT et de Rosalie RISSELADA
20 octobre	Maïlys, fille de M. et Mme WILHELM Matthieu
21 décembre	Gaspard, fils de M et Mme MARTIN Raphaël



**Figure le nom des personnes ou de leurs ayants-droits ayant répondu à la demande d'autorisation*

Ils se sont dit OUI

16/01	Amaury FAIVRE et Vilma VALINCIUTE
23/04	Konrad SCHEIDEGGER et Marie-Lise TERSIN
15/06	Thibault PILLOUD et Joëlle JANI
18/06	Nicolas GESMIER et Marion LACHENAL
22/09	Roger TORNIER et Corinne MARTINOT- MILLET



Ils nous ont quittés

12/04	André THOMAS
11/04	Mickaël HANSEN
24/07	Marcel MARCHAND
16/08	Jean-Louis BRETIN
30/10	Marguerite ROTTOLI née FOL
21/12	Simone BESSON née PELISSIER
26/12	Edmond SAPPEY



Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV)

❖ Un nouveau syndicat intercommunal pour le Vuache :

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Savoie, issu de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république), le nouveau préfet de la Haute-Savoie, Monsieur Pierre LAMBERT, a arrêté le 30 novembre 2016 la fusion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV).

Cette nouvelle intercommunalité est créée à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle aura pour dénomination le « **Syndicat Intercommunal du Vuache** » ou « **SIV** » et rassemblera donc les onze communes du Pays du Vuache : Chaumont, Chênex, Chevrier, Clarafond-Arcine, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens, soit plus de 15 000 habitants !

Le siège du SIV est fixé à la mairie de VULBENS, 1 rue François Buloz.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le SIV exerce l'ensemble des compétences exercées par les syndicats fusionnés à savoir : L'étude, la proposition et la mise en œuvre de toute mesure tendant à la préservation des richesses naturelles, de la flore, de la faune et du patrimoine culturel rural du Pays du Vuache. Les études et réalisations en vue de l'aménagement dans les domaines de la randonnée et du tourisme du Pays du Vuache.

Le syndicat sera administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Siégeront également dans ce comité des délégués représentant le monde associatif : Activités de plein air, Associations de protection de la nature, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de chasses agréées.

La première réunion du comité syndical est fixée à la mi-janvier. Elle permettra d'élire les membres du bureau exécutif.

❖ Journées de formation à la taille et à l'entretien des arbres fruitiers :

Comme chaque année, les syndicats du Vuache et du Salève organisent des journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles :

■ **Le vendredi 24 mars 2017** : Journée de formation à la taille / première partie : la théorie. Lieu à définir, à proximité du Salève. Au programme : Reconnaître les éléments de l'arbre, les règles de circulation de la sève, les différentes techniques de taille, etc. Démonstration in situ l'après-midi. Déjeuner sur place, à la charge des participants.

■ **Le vendredi 31 mars 2017** : Journée de formation à la taille / seconde partie : la pratique. Lieu : Chemin de Bel Air à Feigères. Au programme : Réalisation des tailles d'entretien et de restauration des arbres fruitiers adultes, au sein d'un verger traditionnel. Apporter si possible votre matériel : escabeau ou échelle, scies, sécateurs, perches, etc. Déjeuner pris dans les environs, à la charge des participants.

■ **Le vendredi 28 avril 2017** : Journée de formation « *Créer et bien entretenir son verger* ». Lieu : Chaumont (à confirmer). Au programme : La plantation, la taille de formation, la fertilisation, le greffage, les différents traitements, etc. Déjeuner sur place, à la charge des participants.



Ces formations « gratuites » sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie et Fabrice BOVAGNE, technicien spécialisé du Syndicat Mixte du Salève. Inscriptions obligatoires auprès des syndicats au 04 50 95 28 42 ou au 04 50 04 62 89. Nombre de places limité.

Jumelage Mössingen

Partager nos passions, les amitiés et la convivialité au-delà des frontières avec le jumelage.

Le jumelage, c'est une amitié franco-allemande, entre les 17 communes du canton de Saint-Julien-en-Genevois et la ville de Mössingen dans le Bade-Wurtemberg en Allemagne, qui dure depuis 26 ans.

Le jumelage c'est l'affaire de tous, que vous soyez élu de l'une des communes, simple citoyen, membre d'une association, passionné de sport, d'une activité culturelle ou artistique, quelles que soient vos connaissances de la langue allemande.

Le jumelage organise, aide ou soutient des rencontres de jeunes, moins jeunes, footballeurs, pompiers, cyclistes, marcheurs en groupe ou en solo, musiciens, artistes et bien d'autres. Chaque année des échanges entre associations, des concerts et des échanges scolaires ont lieu dans le cadre du jumelage.

Après plus d'un quart de siècle, il est parfois difficile de se renouveler : il y a des rencontres qui attirent toujours un public enthousiaste et d'autres qui s'essouffent faute de motivation.

Alors vous chère lectrice, cher lecteur comment vous motiver à rejoindre le jumelage ? Avez vous des idées d'échanges que nous pourrions vous aider à mettre sur pied ?

Nous pouvons aider les jeunes à trouver un job et une famille d'accueil dans la ville jumelée. Il existe aussi des bourses pour un stage pendant la formation professionnelle.

Pour quelques réticents ne parlant pas la langue, il est parfois difficile de faire le pas. Pourtant, après un premier séjour chez nos amis Allemands, de nombreuses amitiés durables ont vu le jour : la preuve qu'il y a des liens plus forts que la barrière linguistique. Et de toute manière, il y aura toujours un membre du jumelage qui parle l'allemand à proximité.

Alors venez à une de nos réunions et plus si affinité !

Le nouveau bureau du jumelage est composé comme suit : **Gloria Colomb**, Présidente, **Annelise Annessi**, Vice-présidente, **Philippe Fleith**, Vice-président, **Christine Cacouault**, Vice-présidente, **Henry de Monceau**, Trésorier **Valérie Cayron-Elizondo**, Trésorière adjointe, **Danièle Ramseyer**, Secrétaire, **Christiane Junod**, Secrétaire adjointe.

www.jumelage-genevois-moessingen.fr

gloria.jumelage@gmail.com



Tous en scène à Mössingen, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du jumelage

L'Accorderie du Genevois

L'Accorderie du Genevois est un projet porté par l'association « Le Temps Partagé ».

L'Accorderie est un concept solidaire, simple et original qui propose aux habitants d'un même territoire de se regrouper pour échanger entre eux des SERVICES :

- de manière individuelle ou collective
- sur la base d'échanges en temps et non en argent
- selon un rapport égalitaire où toutes les compétences ont la même valeur : Une heure égale une heure : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé.
- dans tous les domaines : accompagnement à un rendez-vous médical, atelier de conversation en anglais, aide aux démarches administratives, coupe de cheveux, etc.

Cette action vise à favoriser la cohésion sociale, combattre l'isolement et l'exclusion et renforcer le pouvoir d'agir de tous.

L'Accorderie du Genevois s'appuie sur une méthode solide et éprouvée, initiée dès les années 70 en France avec les Réseaux Réciproques d'Echanges et de Savoirs, puis développée en 2002 au Québec sous sa forme **Accorderie** et enfin essaimée en France depuis 2011 sous l'impulsion du Réseau des **Accorderies de France**. Ce dernier est habilité à délivrer l'agrément « Accorderie » à travers une convention de franchise sociale, afin de garantir un socle de principes communs.

En juillet 2016, le réseau **soutient 25 Accorderies**.

L'Accorderie du Genevois a été inaugurée le 24 novembre dernier en compagnie d'un grand nombre de personnes et compte déjà pas moins de 100 accordeurs. C'est en présence d'une foule nombreuse que Dominique Pittet, président de l'association, a ouvert officiellement la soirée en remerciant tous les participants pour leur présence et leur soutien. Dominique a rappelé la genèse du projet de l'Accorderie du Genevois dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, son rôle et ses objectifs, avec le soutien du Réseau français des Accorderies.

Pour être au plus proche de l'ensemble de la population du territoire du Genevois, l'Accorderie a le projet d'ouvrir une « antenne » à Vulbens, dans les locaux de la MJC, durant le 1^{er} semestre 2017. Une permanence sera assurée un soir par semaine (vraisemblablement le jeudi) où il sera possible de venir s'informer, de s'inscrire, de rencontrer d'autres accordeurs, d'échanger sur les offres et demandes de services.

Des informations plus détaillées seront diffusées lorsque le projet sera finalisé.

+ d'infos : www.accorderie-genevois.fr



Compostez vos déchets ménagers !

NOS DÉCHETS Pourquoi brûler de l'eau ?

Votre composteur en bois vous attend !
(prix réduit : 15€) Réservez-le sur :
www.cc-genevois.fr rubrique Déchets



La CCG vous propose des composteurs en bois d'une capacité de 300 litres pour la somme de 15 euros

Le compost permet de réduire ses déchets ménagers et de se procurer à moindre coût un engrais naturel pour le jardin.

Il permet aussi d'aérer le sol et de le protéger des gelures en hiver.

Enfin, cela limite la quantité de déchets déposés dans notre poubelle et permet de recycler la matière au lieu de l'incinérer ou de la mettre en décharge.

Pour + d'infos, rendez-vous sur le site de la communauté de communes du Genevois :

cc-genevois.fr ou au 04 50 95 92 60.



Le nouveau columbarium

Le Syndicat Intercommunal Pays du Vuache a acquis un nouveau columbarium. Pour tous renseignements, contacter le secrétariat au 04.50.04.35.77



Chemin de la fontaine



Pour essayer de réduire la vitesse excessive des véhicules sur cette portion de route, une chicane ainsi qu'un coussin berlinois ont été installés.

Rénovation de la mairie

Les travaux avancent à bon rythme. La mairie sera fonctionnelle au printemps 2017.

L'accueil et le bureau du Maire se situeront au RDC avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite par la rampe d'accès située à l'arrière du bâtiment. La salle du conseil et des mariages est implantée à l'étage ainsi que le bureau du SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache).

A l'intérieur, les cloisons et les portes ont été posées. Les peintures seront réalisées à partir de février.

L'ancienne cantine et la salle des « pompiers » resteront au même endroit, ce qui permettra aux habitants de Vulbens de louer à nouveau une petite salle pour leurs événements personnels.



Travaux



Hall d'entrée



Hall d'entrée



Agencement sous l'escalier



Salle de réunion



Salle des pompiers



Ancienne chaufferie - Salle des pompiers



Rampe d'accès pour personne à mobilité réduite

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vulbens

❖ ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Suite aux éléments exposés lors de la réunion publique du 15 mars 2016, l'état d'avancement du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de Vulbens est le suivant :

➤ **Le diagnostic du territoire a été réalisé.**

➤ **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vient d'être finalisé.**

Le PADD exprime le projet politique de l'équipe municipale pour le développement de Vulbens à l'horizon 2028. Il est composé de grandes orientations générales qui vous ont été présentées le 25 janvier dernier.

➤ **La traduction réglementaire du PADD débutera en janvier 2017 avec :**

- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui peuvent être sectorielles (zooms sur certains secteurs stratégiques du territoire et qui permettront de mettre en place des règles d'aménagement sous forme de schémas de principes précisant par exemple la desserte et/ou imposant une densité minimale de constructions) ou transversales c'est à dire traitant d'une thématique sur l'ensemble du territoire (déplacements par modes doux par exemple) ;

- Le règlement écrit du PLU qui fixe les droits à construire au sein de ses différents articles ;

- Le règlement graphique (plan de zonage) qui traduit la constructibilité sous forme de quatre types de zones : les zones urbaine (zones U), les zones à urbaniser (zones AU), les zones agricoles (zones A) et les zones naturelles et forestières (zones N) ;

- Les annexes du PLU.

❖ PROCHAINES ETAPES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Le registre de concertation publique est toujours disponible en mairie au secrétariat pour recueillir vos suggestions sur le devenir de la commune (*attention ce registre n'est pas destiné à recueillir vos demandes personnelles*).

L'enquête publique concernant la révision du PLU se déroulera probablement fin 2017 et **vous permettra, en tant que particulier, de venir déposer des requêtes personnelles sur vos propriétés foncières.**



Permis de construire accordés en 2016

SCI DALLAGE	Aménagement en 6 logements
SCI LES CHAVANNOUX (Grandchamp)	Extension zone de garage
SCI LES CHALETS	Bâtiment artisanal



Cérémonie « Vœux du maire »

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée ce **samedi 14 janvier 2017** avec l'arrivée de l'hiver. Une chute de neige conséquente s'est abattue sur notre région, ce qui n'a pas empêché bon nombre d'habitants de se déplacer pour venir assister à ce moment de convivialité, de bonne humeur, au cours duquel le Maire, après son discours de bienvenue, a retracé les événements qui ont jalonné cette année 2016 :

- Le plus gros chantier : la rénovation de la mairie pour sa mise aux normes, notamment concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Au niveau urbanisme, la révision du PLU pour le mettre en conformité avec le SCOT, énorme travail qui nécessite beaucoup d'énergie et de temps.
- Pour notre sécurité et pour lutter contre les incivilités : la création de la police intercommunale.
- Enfin, malgré un bilan positif au niveau des finances, il a exprimé des réserves pour l'avenir.

Le Maire a fait part de son souci à l'égard de la présence médicale insuffisante sur notre territoire. Il a annoncé la possibilité de cotiser à une mutuelle à prix intéressant.

Après avoir remercié tous ses collaborateurs, les membres du Conseil, le secrétariat, les employés municipaux, les enseignants, il a évoqué les liens privilégiés avec la MFR et la MJC. Il a souhaité une bonne année 2017 à toute l'assemblée et a donné la parole au Sénateur Cyril Pellevat venu partager, ce moment important pour la commune.

Son intervention a tenté de redonner espoir en retraçant tout le travail fait au niveau des instances du Sénat, même si c'est encore insuffisant en particulier pour ce qui concerne le déficit des médecins. Son aide dans tous les projets de la commune est acquise grâce au soutien qu'il est prêt à apporter.

La soirée s'est conclue par cette note d'optimisme et l'invitation à partager le verre de l'amitié et la galette des rois.



Je suis frontalier, je me fais connaître en mairie

Je suis un travailleur frontalier ...

- Si je bénéficie d'un permis G,
- Si je suis fonctionnaire international,
- Si je suis citoyen suisse ou double national et je réside en France de manière permanente.

Les fonds frontaliers sont nécessaires à la commune pour investir dans la création et l'entretien des équipements publics dont vous bénéficiez tous les jours, vous et votre famille.

Attention : Vous devez signaler tout changement d'adresse à l'Office Cantonal Genevois de la Population et des Migrations

Pour me déclarer, c'est simple : je complète le coupon ci-dessous et le dépose à la **mairie**, ou par mail mairievulbens@orange.fr

Le recensement n'a aucune influence sur votre fiscalité.



Déclaration des frontaliers (A remplir par toutes les personnes majeures du foyer)

Nom, prénom :

Adresse :74520 VULBENS

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :Mail :

Nom et adresse de l'employeur :

Numéro de permis de travail :Date de délivrance :

Stationnement

La commune de Vulbens dispose à ce jour d'un nombre de places de stationnement suffisant pour l'accueil de tous. En aucun cas, les places de stationnement publiques ne peuvent être utilisées de façon permanente, encore moins les emplacements réservés au bus ou aux pompiers.

Si les places existantes devant les commerces sont occupées, le parking du centre ECLA vous accueille. Quelques pas ne nuisent pas à la santé et surtout vous éviterez une amende.

EXTRAIT DU CODE DE LA ROUTE

« Il est interdit de gêner la circulation ou le stationnement des autres usagers en laissant sa voiture sur les trottoirs, les passages pour piétons, les pistes cyclables, les emplacements réservés à l'arrêt de certains véhicules (pompiers, police, bus...), les ponts ou encore dans les couloirs d'autobus, les tunnels et devant les bouches d'incendie.

Ces interdictions concernent aussi les motocyclettes et scooters, tenus de respecter les règles de stationnement comme n'importe quel véhicule à moteur. »



Déneigement

Le déneigement des voies publiques est assuré par les employés communaux et par les services du département. Le déneigement des voies privées est de la responsabilité du propriétaire ou du syndicat de copropriété, le cas échéant. Afin d'ouvrir un passage jusqu'à la chaussée, il incombe aux riverains, aux commerçants, de déneiger, de traiter la glace sur le trottoir devant leurs entrées privées. Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ou de déposer de la neige, de la glace venant d'un terrain privé sur les chemins municipaux. **Pensez également à déneiger devant les containers et vos boîtes aux lettres** afin que les services soient bien assurés.



Relevés météorologiques 2016

Hauteur de pluie en mm

janvier	février	mars	avril	mai	juin	
252	137	77	110	159	151	
juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total année
56	25	21	156	174	2	1320

Relevés faits
par Maurice
Gross. Merci !

Les déchets , une affaire de tous !

Nous rappelons que les containers à roulettes ou semi-enterrés acceptent **UNIQUEMENT** les déchets ménagers. Pour les **CARTONS, BOUTEILLES, PAPIERS ET AUTRES**, merci d'utiliser la déchetterie dans la zone des Chavannoux.

Déchetterie

De novembre à février

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Samedi de 9h à 17h30

De mars à octobre

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 9h à 18h

Pour + de renseignements, contacter le gardien au
04.50.04.64.08



La carte nationale d'identité est valide 15 ans



Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte d'identité est automatique. **Elle ne nécessite aucune démarche particulière.** Inutile de vous déplacer dans votre mairie. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.diplomatie.gouv.fr>

L'Etat simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.

- Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2014 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relatif à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

À partir du 15 janvier...

▪ **Un enfant de parents français** voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- ✓ Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site [diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))
- ✓ Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- ✓ **Formulaire Cerfa 15646*01** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

▪ **Un enfant de parents étrangers européens** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :

- ✓ Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- ✓ Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- ✓ **Formulaire Cerfa 15646*01** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

▪ **Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen** qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- ✓ Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- ✓ Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- ✓ **Formulaire Cerfa 15646*01** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

Réforme des rythmes scolaires Les TAP, quel bilan 3 ans après ?



TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Chaque année, depuis 2013, l'Association des Maires de France a mené une enquête (conjointement avec la CNAF en 2014 et 2015) auprès des 23 000 communes ayant une école publique, afin d'étudier les impacts de la mise en œuvre de la réforme.

Cette enquête confirme en premier lieu les charges importantes que représente la réforme des rythmes scolaires en matière de dépenses supplémentaires de fonctionnement et son impact financier significatif pour les communes et les intercommunalités. En dépit des aides du fonds de soutien et éventuellement de la CAF, le reste à charge s'élève à 70 % pour les communes et 66 % pour les intercommunalités.

En second lieu, l'enquête 2016 confirme également les difficultés financières et organisationnelles induites par la réforme auxquelles sont confrontées encore 70 % des communes et 78 % des intercommunalités.

Les principales difficultés qui ressortent de l'enquête 2016 restent les mêmes que les années précédentes, tant pour les écoles maternelles que les écoles élémentaires, à savoir d'abord le financement (plus de 60 %), puis le recrutement des personnels (plus de 60 %), les locaux (plus de 50 %), la qualification et la compétence des personnels (plus de 50 %), mais aussi l'absence de partenaires (environ un quart). C'est le cas pour Vulbens.

La réforme a eu pour effet d'augmenter les dépenses des communes et intercommunalités en leur confiant une nouvelle compétence en matière d'organisation des TAP, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat. Le problème de la non compensation de cette nouvelle charge induite par l'Etat reste posé.

Au total, les données de l'enquête confirment le besoin global de financement de la réforme qui a été estimé par l'AMF à plus de 1 milliard d'euros, avec un coût brut par enfant de 231 € pour les communes et 243 € pour les intercommunalités, et un coût net identique de 161 € pour ces collectivités.



Plus grande insatisfaction des élus pour les classes maternelles que pour les classes élémentaires, notamment en raison de la fatigue constatée des enfants et des siestes parfois écourtées.

Le temps de présence des enfants en collectivité a augmenté, ce qui est également un facteur de fatigabilité.

La mise en place des TAP a eu pour effet de rendre plus confuse, notamment chez les plus jeunes enfants, la distinction entre les temps scolaires, le nouveau temps périscolaire et le temps périscolaire préexistant.

La récupération du mercredi matin par l'école a déstabilisé le tissu associatif local qui peut, selon les circonstances, éprouver encore des difficultés de réorganisation.

Une application variée de la réforme des rythmes scolaires qui ne prend pas pleinement en compte les spécificités territoriales : la mise en œuvre dépend des catégories de communes (rural/urbain), de la situation géographique (montagne, outre-mer) et financière des collectivités.

Certains éléments positifs apparaissent néanmoins :

- une meilleure coopération des acteurs locaux de l'éducation (école, associations, parents d'élèves, élus) et une plus grande ouverture des enfants au monde grâce aux TAP (activités culturelles, sportives, de découverte...)

- une plus grande coopération, voire mutualisation entre les collectivités territoriales, notamment en termes de répartition des compétences entre intercommunalités et communes

Trois ans après le lancement de cette réforme, et après cette enquête, les élus réaffirment leurs demandes :

- une compensation totale du coût de la réforme par l'Etat
- la pérennité des aides financières après 2017
- une évaluation publique des effets globaux de la réforme

Enquête réalisée du 3 mars au 8 avril 2016 par le Département DASOCES de l'AMF, Nelly DENIOT, Sébastien FERRIBY, Margot CHALOUAS.

Enquête adressée le 3 mars 2016 aux 23 000 communes disposant d'une école publique.

5500 réponses reçues - taux de retour satisfaisant de 25 %.
Participation relativement équilibrée des territoires : moins de 2000 habitants (22 %), entre 2000 et 9999 habitants (30 %), entre 10000 et 29999 habitants (32 %) et 30000 habitants et plus (32 %).

L'école de Vulbens : ses sorties ...

Le début d'année scolaire à l'école de Vulbens fut riche en projets et sorties...

■ Au mois d'octobre, **les trois classes de maternelle** sont parties à la découverte du monde de la ferme puisqu'ils ont été accueillis au GAEC Le dahu. Les enfants ont ainsi pu s'émerveiller devant les animaux mais aussi les engins impressionnants de la ferme.

■ Le 11 octobre après-midi, **les classes de CM1 et CM2** ont participé pour la première fois à une sortie endurance organisée par l'USEP. L'activité avait lieu au stade de la Paguette de Saint-Julien. Ce fut l'occasion pour les enfants d'effectuer une course d'endurance dans de vraies conditions de compétition et de rencontrer d'autres élèves du secteur.

■ De leur côté, **les élèves de cycle 2** de l'école ont réalisé un parcours d'endurance autour de l'école début octobre.

■ Le 17 octobre, les enseignantes ont organisé la première édition de la fête de l'automne : entre fabrication du jus de pommes avec M et Mme Saporito et cuisine de pâtisseries automnales, les enfants ont pu coopérer et s'entraider, tous cycles confondus.

■ Depuis le 24 novembre, certains élèves de cycle 2 se rendent chaque jeudi matin à la piscine du Vitam Parc : l'objectif de ces sorties est de permettre aux enfants d'acquérir, sur 3 années, les compétences du « Savoir nager », conformément aux programmes ministériels.

Ce même jour, les classes ont reçu à l'école la Compagnie des Contes Joyeux qui, grâce à l'APE, leur a offert un spectacle de Noël détonnant.

Enfin, l'année 2016 s'est achevée avec la désormais **traditionnelle chorale de Noël** orchestrée par Catherine Saxod et Apolline Falconnet à l'Étincelle.

A tour de rôle, les élèves des trois cycles ont présenté à leurs familles les chants et comptines appris depuis le mois de septembre.



Nous vous présentons à toutes et tous nos meilleurs vœux pour l'année 2017 qui, nous vous l'assurons, sera encore remplie de beaux projets avec les enfants. *Les enseignantes*

Cette année, les classes de CM1 et de CM2 partiront en voyage scolaire aux Carroz d'Araches.

Afin de financer ce projet pédagogique, les enfants ont vendu des brioches des rois confectionnées par la boulangerie de Vulbens.

Couronnés de succès, **335 brioches** ont ainsi été vendues.

Nous remercions chaleureusement la boulangerie de Vulbens, les habitants de la commune ayant participé à ce projet ainsi que les enfants qui se sont révélés être de très bons vendeurs. Merci à vous tous.

Mlle GESLIN et Mlle FRULLINO



Daniel, bénévole vient donner un coup de main aux élèves pour faire leurs devoirs le soir quand ils sont à la garderie périscolaire. Si vous voulez rejoindre Daniel et donner un peu de votre temps pour aider les élèves, vous pouvez contacter le service périscolaire au 07 86 81 39 78. Merci



Marché de Noël de l'APE



L'année 2016 s'est terminée en beauté avec un beau marché de Noël se déroulant pour la première fois à l'école de Vulbens. Après les chants des classes de Vulbens à l'Étincelle, on s'est retrouvé pour partager des jus de pomme et vins chauds bienvenus par un temps glacial et humide.

Huîtres et champagne, pot au feu de la mer, marrons chauds et crêpes pour la dégustation. Olaf, maquillages de rêve, calèche, ateliers bougie en véritable cire d'abeille, bricolages et biscuits de Noël pour les enfants. Sans oublier, bien sûr, tous les artisans qui nous ont honorés de leur présence et le stand des écoles où l'on pouvait retrouver les réalisations des enfants.

L'APE tient à remercier chaleureusement tous les parents qui ont rendu cette manifestation possible en nous aidant parfois bien au-delà des créneaux horaires prévus. Elle remercie particulièrement Mr Lanterrier pour ses délicieux foies gras, Mr Dias pour le branchement électrique. Un merci à la municipalité et au lutin pour ses friandises.

Enfin un merci spécial à ceux qui, malgré le froid et la nuit, ont permis un montage et un démontage rapides et efficaces et en particulier à Fred sans qui rien ne serait possible !



Site internet :
www.apelesjonquilles.fr

Pénurie médicale dans le Genevois

La fermeture annoncée de cabinets médicaux à St-Julien-en-Genevois est un coup de massue pour les médecins généralistes de l'ensemble du territoire (déjà débordés) et leurs patients inquiets. Les conditions de prise en charge de la population se dégradent dangereusement alors que s'installe une pénurie de professionnels de santé dans le Genevois.

La faute au coût élevé de l'immobilier dans notre bassin de vie (qui freine l'ouverture de cabinets), et aux tarifs de consultation déconnectés du coût de la vie locale ? L'explication serait simple si le manque de praticiens n'était pas aussi, et avant tout, un phénomène national. D'ici 10 ans, la France risque en effet de perdre 1 médecin généraliste sur 4. Des mesures sont en cours, pour notamment inciter les professionnels à s'installer dans des zones géographiques sous dotées mais leur effet ne sera pas immédiat.

Alors, en attendant : que faire ?

C'est la question à laquelle les élus locaux souhaitent eux aussi trouver des réponses au côté des professionnels afin de compléter le dispositif national à venir. Conserver les praticiens existants et en faire venir de nouveaux : tel est le grand défi des prochains mois.

La CCG se propose pour cela d'accompagner tous les acteurs concernés et volontaires.

L'aide à la recherche de locaux mutualisés entre professions médicales et paramédicales est une des pistes de travail. Trouver le moyen d'attirer des stagiaires en est une autre : il faut pour cela des volontaires pour devenir maître de stage mais également faciliter le logement des futurs stagiaires.

En parallèle, une cellule de coordination est née en 2015 à l'initiative de professionnels convaincus qu'une meilleure coordination entre libéraux, services sociaux et services hospitaliers est la clé d'une meilleure prise en charge des patients et un gain de temps pour les professionnels.

Des actions de promotion du territoire doivent également être réfléchies et menées à très court terme pour attirer de nouveaux praticiens.

Ces premières initiatives doivent être suivies dans les prochains mois d'un plan d'actions concerté que la CCG souhaite voir mis en œuvre à l'issue du diagnostic santé qu'elle réalise actuellement sur l'ensemble du Genevois.

Pas de solution miracle immédiate, donc, mais des approches pragmatiques et coordonnées pour améliorer progressivement votre prise en charge médicale et le quotidien des professionnels qui concourent à votre santé.

De bonnes habitudes à conserver...

Pour ne pas dégrader davantage la situation, vous pouvez vous aussi (en tant que patient) agir :

- évitez autant que possible toute consultation de confort, administrative ou à domicile,
- honorez votre rendez-vous ou pensez à l'annuler au plus tôt,
- rappelez-vous qu'un rendez-vous = une seule personne et non toute la famille,
- respectez verbalement votre praticien,
- acceptez de consulter en périphérie du Genevois.



Le cabinet médical de Vulbens

ATTENTION : Modification des horaires



Le Dr Dorina TOBOSARU vous reçoit **UNIQUEMENT sur rendez-vous** :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 -12h30 et 16h-19h

Mardi : 8h30-12h30 Fermé l'après-midi

Pour prendre rendez-vous : soit par téléphone de 8h à 9h et de 19h à 19h30 (sauf mardi après-midi) ou sur internet : 24h/24 et 7j/7 : www.mondocteur.fr

Cabinet médical

8 chemin de la fruitière 74520 Vulbens – Tél : 04.50.75.33.58

En cas d'urgence, composez le 15.



Dépliant à disposition à l'accueil



Pour en savoir plus ... ameli.fr

J'appelle le **3646** pour être accompagné (e) dans mes démarches par un conseiller de ma caisse d'assurance maladie.

Je demande une aide pour mes dépenses de santé...

Ce que l'Assurance Maladie fait pour moi

Selon mes ressources, l'Assurance Maladie m'accompagne pour que je bénéficie d'une complémentaire santé. Elle me propose soit :

- la Couverture maladie universelle complémentaire : la CMUC
 - l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé : l'ACS
- La prise en charge de mes dépenses de santé par ma caisse d'assurance maladie et ma complémentaire santé permet de réduire les sommes qu'il me reste à payer.

LA CMUC

- Avec la CMUC, mes soins sont pris en charge à 100 % sans avance de frais, dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie et dans le cadre du parcours de soins coordonné. Cette prise en charge est valable si je n'ai pas d'exigences particulières (visite en dehors des heures habituelles de consultation, visite à domicile alors que je peux me déplacer...).
- J'accède à des tarifs réduits sur ma facture de gaz ou d'électricité.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA CMUC ?

- Résider en France depuis plus de trois mois.
 - Être en situation régulière.
 - Avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas les montants ci-contre.
- | Revenu annuel | Nombre de personnes |
|---------------|---------------------|
| 8653 € | pour 1 personne |
| 12980 € | pour 2 personnes |
| 15576 € | pour 3 personnes |
| 18172 € | pour 4 personnes |
- Au-delà de 4 personnes et pour les Dom voir ameli.fr

L'ACS

- Avec l'ACS, une partie de ma cotisation annuelle à une complémentaire santé est prise en charge. Je reçois l'aide sous la forme d'un chèque que je remets à ma complémentaire santé. Je choisis celle-ci parmi une liste de contrats sélectionnés, disponible sur info-acs.fr. Le montant de l'aide varie selon l'âge et le nombre de personnes qui composent mon foyer :

Moins de 16 ans	16 - 49 ans	50 - 59 ans	Plus de 60 ans
100 €	200 €	350 €	550 €

- Elle me permet :
 - de bénéficier de tarifs sans dépassements d'honoraires quel que soit le médecin que je choisis, (sauf exigences particulières de ma part),
 - de ne pas faire l'avance des frais pour mes dépenses prises en charge par l'Assurance Maladie et mon organisme complémentaire, dans le cadre du parcours de soins coordonné,
 - d'être exonéré(e) de la participation forfaitaire et des franchises.
- J'accède à des tarifs réduits sur ma facture de gaz ou d'électricité.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'ACS ?

- Résider en France depuis plus de trois mois.
 - Être en situation régulière.
 - Avoir des revenus annuels qui ne dépassent pas les montants ci-contre.
- | Revenu annuel | Nombre de personnes |
|---------------|---------------------|
| 11682 € | pour 1 personne |
| 17523 € | pour 2 personnes |
| 21027 € | pour 3 personnes |
| 24532 € | pour 4 personnes |
- Au-delà de 4 personnes et pour les Dom voir ameli.fr

Vulbens – CPAM Haute-Savoie

La CPAM de Haute-Savoie a engagé un partenariat avec le CCAS de Vulbens en 2016, dans un souci commun de lutte contre les exclusions, et afin de garantir des droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins des populations fragiles.

Le secrétariat de mairie vous aide dans vos démarches. Il permet d'effectuer pour les situations difficiles et en présence de l'assuré, la prise d'un rendez-vous dans un accueil du département.

Il permet également de vous informer sur des pièces à fournir pour la constitution de votre dossier (CMU-C « Couverture maladie universelle complémentaire » / ACS « Aide au paiement d'une complémentaire santé », AME « Aide médicale de l'état »...).

Votre commune au plus proche de vous !



Semaine bleue

Lors de la « Semaine Bleue », événement national dédié aux personnes âgées qui a eu lieu du 3 au 9 octobre 2016, le CCAS de la commune est allé à la rencontre des personnes âgées de plus de 80 ans vivant seules, soit une quinzaine de foyers.

L'accueil a été très chaleureux et nous avons eu plaisir de constater que nos anciens sont bien entourés par leur famille et leurs voisins.

Actuellement, aucune famille n'a fait appel aux services sociaux.

Cette visite a beaucoup été appréciée, un moment convivial que nous proposons de renouveler cette année avec une rencontre intergénérationnelle.



La sainte-Barbe

La Sainte Barbe des casernes du Genevois a eu lieu le 9 décembre à l'Arande à Saint-Julien-en-Genevois. La député Virginie Duby-Muller, le premier vice président du Sdis74, Gilles Pilloux et les maires de l'arrondissement ont remercié les sapeurs-pompiers pour leur travail au service de la population et ont remis les avancements de grades. Félicitations aux récipiendaires.



AFN – section du Vuache

L'Assemblée Générale des AFN – section du Vuache a eu lieu **le 3 décembre 2016** à Chevrier. Le bureau départemental était représenté par Michel Peccoud. Le rapport moral, présenté par le président Marcel Caul Futy, a été adopté à l'unanimité. Puis le trésorier François Chypre a porté à la connaissance de l'assemblée le rapport financier, certifié exact par la commissaire aux comptes et adopté à l'unanimité, lui aussi.

Le président a fait renouveler, par vote à main levée décidé par l'assemblée, le tiers sortant, à savoir Maurice Gross, Marcel Caul Futy et Roger Sergnieux. Sont élus M. Caul Futy, R. Sergnieux et F Ballet.

Il a été décidé d'admettre au comité les porte-drapeaux. Maurice Gross a remis à F. Ballet le diplôme d'honneur des porte-drapeaux pour 9 années de service.

Après la clôture, la séance a été suivie de l'apéritif, en présence de Madame le Maire de Chevrier et du traditionnel repas "tête de veau" concocté par Maurice Sautier dans une ambiance bon enfant comme à l'accoutumée.

AFN – Visite du Sénat

Lors de manifestations du 16 août 2016, un contact a été pris par M. Caul-Futy, président des AFN et du "Soleil d'or" de Valleiry, avec Loïc Hervé Sénateur et Maire de Marnaz pour l'organisation d'une visite du sénat, d'un groupe de membres de ces 2 associations. La date fut fixée au **23 novembre**.

A notre arrivée à Paris, Loïc Hervé et son Attaché parlementaire, André Perrillat, Maire du Grand Bornand nous ont accueillis. Nous avons effectué une visite avec force détails historiques pour la construction et artistiques sur les différents peintres, sculpteurs et artistes étant intervenus lors de l'édification du bâtiment et du magnifique parc qui l'entoure.

Puis Loïc Hervé a répondu aux questions touchant le fonctionnement institutionnel de cette assemblée.

Après un repas pris en commun, il nous a conduit à l'hémicycle pour assister à une réunion de la commission travaillant sur les problèmes agricoles de la France et c'est Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture, représentant le Gouvernement, qui répondait aux questions des Sénateurs.

Une petite réception nous a été offerte pour clore cette journée très intéressante à bien des titres.

Avant de reprendre la route pour la Haute-Savoie, la conductrice du bus nous a fait découvrir le charme de "Paris by Night" avec ses monuments célèbres illuminés.

Belle conclusion pour cette magnifique journée !!



La MFR : Maison Familiale et Rurale

Le 5 décembre dernier, la MFR de Vulbens et son conseil d'administration ont pu fièrement remettre les diplômes de DIMA, CAP VENTE, bac PRO Commerce et BTS management des unités commerciales aux élèves de la promotion 2016.

Les jeunes venus en nombre ont pu témoigner de leur plaisir et leur enthousiasme. A notre tour de les féliciter et de leur souhaiter bonne continuation soit en poursuite d'études à la MFR ou encore sur le marché du travail qui les accueille souvent à bras ouverts au regard de leur expérience riche en apprentissage.

Merci aux entreprises du territoire de leur offrir cette opportunité.



Les prochaines
portes ouvertes
auront lieu les :
18 & 22 mars,
10 mai et 21 juin de
9h à 17h.

**Besoin d'une salle pour vos événements,
pensez à la MFR !**

Nos formations

- **VENTE ET COMMERCE**
 - CAP Employé de Vente Spécialisé
 - CAP Employé de Commerce Multi-Spécialités
 - BEP MRCU : Métiers de la Relation aux Clients et aux Usagers
 - Bac Pro Commerce - section européenne
 - BTS MUC : Management des Unités Commerciales
- **CLASSE D'ORIENTATION**
 - DIMA : Disponibilité d'Initiative aux Métiers en Alternance
- **FORMATIONS MODULAIRES**
 - Accompagnement à la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
 - Modules de formation sur mesure pour les entreprises (CPE, FTV)

CFA Régional des MFR
Antenne de Vulbens
238 chemin de la cure
74520 Vulbens
mfr.vulbens@mfr.asso.fr

une offre de location près de chez vous

Particuliers - Groupes - C.E. - Associations

**Fêtes privées,
Mariage,
Anniversaire,
Séminaires,
Repas de famille...**

Tél : 04.50.04.35.55

www.mfr-vulbens.fr

Location « la Mauricienne »



La salle paroissiale « la Mauricienne » à côté de la poste est à votre disposition pour les goûters d'anniversaire de vos enfants ou pour d'autres réunions.

Capacité : 30 à 40 personnes. La location peut-être à la journée ou à la demi journée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Elisabeth Jeannot au 04 50 04 21 65 ou

Louis Buet au 04 50 04 37 80



Séjour linguistique et culturel

14 apprentis de Terminale Bac Pro de la Maison Familiale et Rurale de Vulbens sont partis 3 semaines effectuer une partie de leur apprentissage à Edimbourg, en Ecosse. Ils se sont immergés dans la vie quotidienne, ont été hébergés dans des familles et ont travaillé à plein-temps dans des charity shops, magasins caritatifs : Oxfam, Cancer Research, Salvation Army, PDSA, Bethany Christian Trust qui font parti du paysage anglo-saxon et sont, là-bas, aussi tendance que les boutiques à la mode des grandes avenues. Encadrés par Patrice, le formateur responsable de ce séjour, ils ont pu, grâce à l'argent récolté l'année précédente, effectuer de jolies sorties culturelles : visites guidées, attractions, musées, catacombes et un périple jusqu'au Loch Ness, sur les traces de Nessie ! Tous estiment avoir observé des progrès linguistiques, et surtout, vécu une expérience très enrichissante, professionnelle et culturelle ! **Florence MOUTHON**, Directrice de la MFR de Vulbens.





L'auditorium du centre ECLA

Une salle de spectacle à côté de chez vous !

Au cœur de nos villages se déroule toute une foule d'événements qui rythment la vie des habitants tout au long de l'année.

Il y a 20 ans, les communes de Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens se sont associées afin de créer **une véritable salle de spectacle**, située dans le centre ECLA à Vulbens.

Mise au service des différentes structures qui participent à l'animation culturelle du Vuache (mairies, écoles, associations...) cet auditorium est un fantastique outil de travail.

Il vous permet d'avoir accès à deux pas de chez vous à de nombreux spectacles vivants et d'animations !



One-woman-show Nicole Ferroni - 2014

Faites le plein d'émotions...

Concerts, cinéma, danse, théâtre, one-man-show, conférences...

Un choix pour toutes les générations !

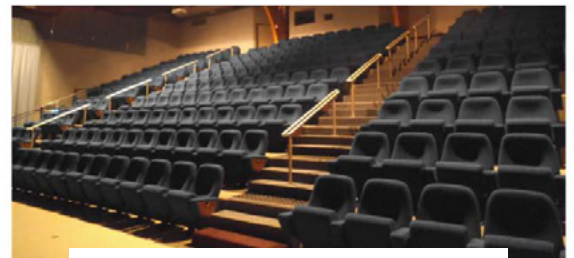
En effet, la salle dispose d'une **grande scène** (10 mètres de large, 8 de profondeur et 7 de hauteur) qui peut héberger toutes les tailles de spectacles, ceux avec beaucoup de monde sur scène (galas d'écoles), ceux qui nécessitent beaucoup de décors ou de matériel (pièces de théâtre, concerts...).

Grâce à son **écran géant** (10 mètres par 7) et son projecteur numérique dernier cri, une séance de cinéma vous est proposée tous les lundis grâce à Cinébus et la MJC du Vuache.

Et la salle propose aussi tout le **matériel professionnel de sonorisation et d'éclairage**, afin que les artistes et les techniciens puissent travailler dans des conditions idéales !

De nombreux artistes reconnus sont déjà passés sur cette scène : Florence Foresti, Sophia Aram, Nicole Ferroni, Didier Porte, Guy Carlier... et elle accompagne aussi tous les artistes en herbe du coin, qui ont ainsi à leur disposition un vrai écrin pour exprimer leur talent !

De par tous ses atouts, la salle est déjà réputée. Beaucoup de gens sont impressionnés de trouver un tel équipement ! De nombreuses compagnies ou associations extérieures aux communes de Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens louent l'auditorium car il n'existe que très peu de structures équivalentes sur le département.



237 places confortables

... Confortablement !

Mais il n'y a pas que les artistes qui soient bien accueillis... le spectateur aussi ! De l'autre côté de sa grande scène, **237 fauteuils confortables** vous attendent, **disposés en gradin** (afin que votre vision ne soit pas gênée par une personne assise devant vous). Et pas question de subir les caprices de la météo ! Chaud ou froid, **la salle est climatisée ou chauffée**.

Alors avec une si belle salle de spectacle à côté de chez vous, ce serait dommage de ne pas en profiter.



Une grande scène pour tous les spectacles !



Concert des Floyd Generations - 2014

Adresse :
Auditorium
Centre ECLA
20 route de Faramaz
74520 VULBENS

Location :
Mairie de Vulbens
04 50 04 35 77



Les Open Glades en concert - 2014



Théâtre avec la Troupe d'Anna & Janry Varnel

Vie associative

Spectacles MJC du Vuache

La vie est une comédie



T'emmêle pas !



G, parfait et modeste



Concert « Inna Modja »



Concert « Rose »

Trail du Vuache



Assemblée générale de la MJC du 8 décembre 2016

•Extraits du rapport moral par la présidente Pascale Quilez

La MJC du Vuache est une association.

Il est bon d'en rappeler la définition : *c'est un groupement de personnes volontaires qui décident de mettre en commun leurs connaissances et leur temps pour réaliser des projets collectifs sans chercher à en tirer des bénéfices.*

Le facteur humain est donc primordial pour la bonne marche de la MJC. Bénévoles, permanents, animateurs et adhérents contribuent au développement de l'association. Ils favorisent les échanges et les rencontres et permettent d'améliorer le lien social.

Sans toutes ces personnes, la saison 2015-2016 n'aurait pas été une telle réussite : les activités hebdomadaires et les stages ont bien fonctionné. Irma, Alex Vizorek ont fait salle comble, les représentations théâtrales, les auditions de musique, les galas de danse ont rencontré un franc succès.

La fin de la saison a été bien animée avec les 20 ans du centre ECLA : une semaine sous le signe de la musique dans l'auditorium nouvellement nommé L'Étincelle.

En l'absence de Serge puis de Fabienne pendant cette période, il a fallu « se serrer les coudes » mais permanents et bénévoles ont su réagir et mener à bien toutes les manifestations.

Puis fin juin, Bernard Giazzi a décidé de ne plus faire chanter la chorale et fin décembre Karine Cugnet (qui s'occupe de l'accueil) et Nadège Bossy (fidèle animatrice de la TitéCol) nous quittent... Nous avons été très heureux de faire un bon bout de route avec vous !

Enfin, lors de cette saison 2015/2016, nous avons décliné notre slogan « **Y'a tout, il ne manque plus que vous** » que nous retrouvons dans nos événements sous des formes différentes. Et pour la première fois, au lancement de notre saison, nous avons édité une brochure regroupant toutes nos actions.

•Rapport financier

Le résultat de l'exercice 2015-2016 est dans la continuité avec un solde positif de +42'694 €. La moyenne des résultats d'exercice des cinq dernières années est de +26'609 €.

Les recettes ont progressé de 8,71% par rapport à l'année dernière. Les variations de cette augmentation proviennent principalement des activités adultes (salle de remise en forme), manifestations culturelles et centre de loisirs. Parallèlement, nos frais de fonctionnement ont été bien maîtrisés malgré une hausse significative de la partie charge de 16,15% due à l'arrêt du statut d'auto-entrepreneur et

passage en contrat MJC type salarié pour les animateurs d'activités concernés.

Cette hausse a été contrebalancée par une maîtrise des achats (-9,27%), la combinaison des deux faisant une augmentation globale de 5,85%.

Dans un souci d'adapter toujours au mieux l'accueil de nos adhérents, nous projetons d'investir en fonds propres dans l'aménagement de nos locaux du centre ECLA à Vulbens et de la Maison de Ville de Valleiry en accord et partenariat avec les gestionnaires du bâtiment.

2017 sera également l'année pour redéfinir un nouveau plan stratégique avec les communes, permettant une vision transparente et partagée pour le moyen terme.

• Extraits du rapport d'activités par le directeur de la MJC du Vuache Serge Bénito

Ce rapport d'activité présente les actions de notre association réalisées entre le 1^{er} juillet 2015 et le 30 juin 2016. Les actions de la MJC sont multiples, variées et ont pour point commun de toujours être en lien avec nos valeurs. L'engagement des bénévoles, le professionnalisme des salariés nous permettent de pouvoir proposer des actions de qualité qui sont reconnues par les adhérents et nos partenaires.

5 secteurs d'activités sont particulièrement développés au sein de la MJC :

- ✓ **Les activités hebdomadaires** qui regroupent l'ensemble des activités de loisirs proposées à la MJC
- ✓ **Le secteur enfance jeunesse / parentalité** qui réunit toutes nos actions à destination de la petite enfance, l'enfance et les ados
- ✓ **L'action culturelle** qui regroupe la programmation de spectacles, le cinéma, les concerts
- ✓ **Les stages** avec une proposition d'une quinzaine de stages par saison.
- ✓ **Les événements sportifs** avec la course du Vuache, le trail du Vuache et la journée sportive en famille.

L'ensemble des actions que nous menons sont donc régies et s'inscrivent toujours dans le cadre de nos statuts. Nous sommes bien un lieu de vie dans lequel les ateliers, les spectacles, les projets citoyens, les stages, les animations locales, s'inscrivent dans une démarche de construction : du vivre, créer et avancer ensemble.

Assemblée générale de la MJC (suite)

Il n'est pas toujours facile de marquer cette différence entre activité de consommation et ateliers de pratiques artistiques d'éducation populaire.

Pourtant, au regard de la vie dans nos ateliers, des relations que nous entretenons avec nos adhérents, des usagers que nous croisons, il nous semble que cette réalité existe au sein de notre structure. Vous n'êtes pas des consommateurs ! Vous êtes des adhérents participant à la vie de votre association ! Comment faire pour que chacun se sente libre de venir spontanément à la MJC, pour y proposer quelque chose ou s'y installer et ne « rien faire », pour bénéficier de ses ressources, pour y trouver de la chaleur, du calme ou au contraire du bouillonnement ? Voilà le questionnement quotidien de la MJC !! « Rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme » Voltaire.

Equipe d'animation

Direction Serge Bénito

Administration générale & Stages Violaine Prieur

Accueil Karine Cugnet

Enfance & Parentalité Céline Masson-Sibut et
Fabienne Olivier

Communication & Actions Made in MJC Florian Dubois
Salle de remise en forme Xavier Sylvestre et Laetitia Lemetais



Conseil d'administration

Présidente Pascale Quilez

Vice-président Dominique Genoud

Trésorier Richard Benoit

Secrétaire Gisèle Pichollet

Membres Florent Benoit, Geneviève Catry, Matthieu Gabriel, Olivier Grandchamp, Laurence Le Roux, Denis Marmilloud, Laurence Micoud, Agnès Pierrel, Jocelyne Selli
Renouvellement : Olivier Grandchamp, Laurence Micoud, Geneviève Catry, Gisèle Pichollet, Matthieu Gabriel
Nouvelles candidatures : Patricia Colin, Tiphaine Cauly

Télési du Salève

Télési du Salève
Association Télési du Salève

**VIENS FAIRE DU
SKI AU SALEVE!!!!!!**

**ET OUI....POUR LA DEUXIEME
ANNEE CONSECUTIVE, VIENS
PROFITER DE LA PISTE DE SKI
ALPIN SITUÉ A LA CROISSETTE,
A SEULEMENT 15 MINUTES
DE GENEVE.**

**L'EQUIPE DE BENEVOLES T'ATTEND
POUR LA SAISON 2016 - 2017**

info

Télési du Salève : <http://www.teleskidusaleve.com>

Foyer Nordique du Salève : www.fnds.fr



FOYER NORDIQUE DU SALEVE

Un espace nordique avec un panorama exceptionnel
A seulement 20 minutes d'Annemasse - Genève - Cruseilles

Site Web : www.fnds.fr

Facebook : Foyer Nordique du Salève

E-mail : fnds@outlook.fr

Téléphone : +33.(0)4.50.94.50.17

Piste bleue : aller-retour de 10 km, 160 mètres de dénivelé

Piste rouge : boucle de 14 km, 450 mètres de dénivelé

2 espaces d'apprentissage

Itinéraires piétons-raquettes balisés

Locations de skis adulte et enfant, classique et skate

Locations raquettes adulte et enfant

Salle hors-sac

AVANTAGES ADHERENTS, renseignez-vous !!!



Monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore. Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de têtes, des vomissements, des vertiges voire des décès. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération, à la ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : braséro, barbecue, cuisinière, etc....
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez les impérativement à l'extérieur du bâtiment.

En savoir plus :

www.prevention-maison.fr

Institut national de prévention
et d'éducation pour la santé
(INPES) www.inpes.santé.fr

Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

A la maison,
un réflexe
en plus,
c'est un risque
en moins !

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel.
Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ACCOMPAGNE LE SERVICE CIVIQUE



La Ligue de l'enseignement est le premier réseau associatif d'accueil de jeunes engagés en service civique. Partout en France, nos fédérations vous accompagnent dans vos démarches pour mobiliser un ou plusieurs volontaires qui consacreront 6 à 10 mois aux projets de votre association.

Coordonnées dans mon département :

Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie
Frédéric LAMIAUX
3 avenue de la Plaine - BP 340 74008 ANNECY Cedex
Tél : 04.50.19.12.01 / Mail : sve.federatif@fol74.org
Site : www.fol74.org



2017 je pars en colo avec l'Ufoval

Développer son autonomie, sa capacité d'initiative, éveiller sa curiosité, voyager, sont des atouts importants dans les études et plus tard dans sa vie professionnelle et personnelle.
La colonie de vacances est le dernier lieu qui offre dans notre société tous ces possibles.

« Ensemble, donnons à nos enfants la chance de construire une vie et un monde meilleur où la tolérance et la fraternité sont des références fortes ».



Pour tout renseignement ou demande de
brochures vacances 2017 :
Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie
3 avenue de la Plaine - BP 340 -
74008 Annecy Cedex
Tel : 04 50 52 30 00 - Fax : 04 50 45 81 06
Mail : ufoval@fol74.org - Site : www.fol74.org

Le transport à la demande

Proxigem est un service de proximité disponible sur réservation, en complément du réseau de transport.

Pour les personnes à mobilité réduite **ProxiGem** propose toujours une prise en charge au domicile **jusqu'à l'adresse souhaitée.**

Jours et horaires de fonctionnement

Du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les tarifs

- Un aller dans le Genevois et vers Annemasse : 3 €
- Vers Annecy : 4,50 €
- Les tarifs des titres de transport et abonnements indiqués sont sujets à modification.

Comment réserver une course

• Soit j'appelle la centrale de réservation 1/2 journée minimum avant le déplacement prévu (2 jours pour les voyages vers Annecy ou Annemasse).

Tél : 0800 04 74 00 (gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

• Soit je pré-réserve par mail 24h/24 7j/7 : resa@proxigem.fr

Comment régler une course

Je paie mon titre de transport auprès du conducteur le jour de la course.



Transports publics

Le Département vous invite à consulter **les nouvelles fiches horaires** de transport des lignes interurbaines de Haute-Savoie (LIHSA) directement sur internet.

Site départemental : hautesavoie.fr, rubrique [Transports et Mobilité](#).

A voir également le site mobicime.hautesavoie.fr qui s'avère être un précieux outil de la recherche d'itinéraires et une aide dans la consultation de l'offre du transport en commun en Haute-Savoie.



Soyez écomobile !

Toute l'offre et les astuces pour vous déplacer autrement dans le Genevois-Haute Savoie ! L'écomobilité c'est une nouvelle façon de concevoir ses déplacements : il s'agit de choisir son mode de transport en fonction du déplacement que l'on veut faire.

Par exemple, la marche pour les courtes distances, le covoiturage pour un trajet donné, le bus pour aller travailler.

Le guide de l'écomobilité présente l'ensemble des services à votre disposition : à chacun de combiner les modes de transports selon ses besoins !

+ d'infos : Le guide éco mobilité sur www.cc-genevois.fr/sites/default/files/guide_eco-mobilite_ccg_2016_web.pdf



A consulter !

Pour la consultation de tous les événements de la région, l'Office de tourisme de St Julien vous accueille dans l'enceinte de **Vitam** :
500 route des Envignes 74160 NEYDENS
Tél : 04 50 04 71 63

En 2017, il vous réserve de nombreuses surprises et pour commencer ils ont le plaisir de vous présenter le tout **nouveau site internet de la destination** :



Quelques nouveautés : Site web en full responsive, nouveaux visuels séduisants, intégration d'un format blog rédactionnel pour traiter l'actualité.

Des développements restent à venir courant 2017 : Déclinaison en version « Affaires », traduction en langue anglaise, optimisation du référencement naturel.



www.tourisme-genevois.fr
www.genevois-loisirs.fr
www.genevois-nature.fr
www.genevois-affaires.fr

L'armée de terre recrute !

**CIRFA DE HAUTE-SAVOIE
ANNECY 74**

Le soldat est notre exigence



L'ARMÉE DE TERRE RECRUTE !

Venez rencontrer les conseillers en recrutement du Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (C.I.R.F.A.) à Annecy ou sur un de leurs lieux de permanences de la Haute-Savoie. Vous pourrez ainsi recevoir une information initiale sur les différentes spécialités que l'armée de Terre peut vous proposer.

L'armée de Terre recrute de sans qualification à BAC+5 et de 17 ans et demi à 32 ans.

Un recrutement dans plusieurs secteurs d'activités :

- Aéronautique
- BTP (construction, entretien)
- Combat (artillerie, infanterie, génie, et blindé)
- Communication (publicité, marketing, journalisme et multimédia)
- Droit, formation, enseignement, ressources humaines
- Informatique, télécommunication, renseignement, guerre électronique
- Logistique, transport, sécurité, prévention
- Mécanique, électricité, électronique
- Restauration, hôtellerie, loisirs, santé, secours
- Sport, musique



La CCG recherche ...

La CCG recherche des jeunes intéressés par le service civique pour les missions suivantes :

- Sensibiliser le grand public à l'importance de la collecte et du tri des déchets : 2 CDD de 6 mois, 28h/semaine
- Médiation dans les transports scolaires et publics : 2 CDD de 6 mois, 28h/semaine

+ d'infos sur le site du service civique <http://www.service-civique.gouv.fr/> ou par téléphone au 04.50.95.92.60

Recensement militaire

Les jeunes hommes et jeunes filles doivent se faire recenser à 16 ans dans le mois de leur anniversaire. Se présenter en mairie muni de la carte nationale d'identité et de leur livret de famille. Le jeune peut venir seul.

Une attestation de recensement lui sera remise.

Nous rappelons que cette démarche est obligatoire et que de nombreuses administrations demandent cette attestation lors des examens scolaires ou lors du passage du permis de conduire.



Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroquerie
www.internet-signalement.gouv.fr



Un espace unique

Pour s'informer, réaliser et suivre sa démarche administrative

Service-Public fr
Le portail de l'administration française

Outils de communication de la Commune

La commune est dotée de plusieurs moyens de communication : le site internet, l'application smartphone « Vulbens », la lettre d'information ainsi que le bulletin municipal.

Le site internet www.vulbens.fr est mis à jour une fois par semaine, n'hésitez pas à le consulter.

L'application smartphone a pour but de vous tenir informer en temps réel des informations de la commune.

Elle permet notamment de vous envoyer des « Pushs » en cas de problème ou d'incident sur la commune.

Vous pouvez également nous envoyer un signalement avec une photo pour prévenir la mairie d'un problème sur la commune. L'application est téléchargeable sur Google Play ou App Store.



OBJETS PERDUS
(Clés, portefeuilles, ...)
Ayez le réflexe de venir en mairie !



En raison de l'envoi en formation du facteur-guichetier, le bureau de poste de Vulbens sera fermé les dates suivantes :

- les 14, 15, 16, 17 et 28 février
- les 1^{er} et 24 mars
- le 25 avril



Marion, Monitrice de Portage à Vulbens

Mail :

marion.monitricedeportage@sfr.fr

Site : <http://marion.monitrice.free.fr>

Page Facebook : marion.monitrice74

NOUVEAU

Espace Créateurs – Repreneurs Entreprises

Vous résidez sur le Genevois Haut Savoyard ? Vous avez un projet de création/reprise d'entreprise sur ce territoire ? N'attendez plus, venez vous renseigner et rencontrer des spécialistes de la création/reprise d'entreprise près de chez vous...

L'Espace Ressources pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises est un **dispositif gratuit** qui propose :

- des réunions thématiques,
- des entretiens individuels avec un spécialiste,
- des permanences,
- un accès à un espace documentaire et informatique, une bourse d'entreprises à reprendre...

+ d'infos sur www.med74.fr



Maison de l'Economie Développement

13 Avenue Emile Zola - Etoile Annemasse Genève - 74100 ANNEMASSE

Tél : 04 50 87 09 87 – Fax : 04 50 95 51 46

E-mail : secretariat@med74.fr - Site : www.med74.fr

L'espace Création vous accueille de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (17h le vendredi).

Agenda

Elections 2017

- **Elections présidentielles :**
Les dimanches 23 avril et 7 mai 2017
- **Elections législatives :**
Les dimanches 11 et 18 juin 2017

VULBENS : Commune de + de 1000 habitants

Pour voter, il est obligatoire de se présenter au bureau de vote avec **votre carte d'électeur** et **une pièce d'identité**.

Par ailleurs, **tout électeur recevra sa carte à son domicile courant mars 2017.**



- **11 février :** Carnaval de l'école organisé par l'APE « Les Jonquilles »
- **11 mars :** Journée de l'environnement
RDV à 8h30 aux ateliers municipaux
- **18 mars :** Journée citoyenne
- **30 avril :** Repas des aînés
- **1^{er} juillet :** Fête de l'école



INSCRIPTIONS



Pour les **enfants nés en 2014** et les **nouveaux arrivants**, les inscriptions scolaires auront lieu du **28 mars au 6 avril 2017**,

aux heures de permanences du secrétariat.

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- ✓ Livret de famille
- ✓ Carnet de santé de votre (vos) enfant(s)
- ✓ Attestation de la CAF

Les prochaines collectes de sang 2017 auront lieu à la salle Albert Fol à Valleiry, les

17 mars de 17h à 20h

26 mai de 17h à 20h

4 août de 17h à 20h

10 novembre de 17h à 20h

Venez nombreux en soutien aux personnes qui en ont besoin !



Saison culturelle MJC du Vuache à l'Etincelle

• LE PETIT RIEN

Spectacle de marionnette
Mercredi 1^{er} mars 2017 à 11h et 15h
Espace Albert Fol à Valleiry

• 12^{ème} FESTIVAL DU FILM VERT

5 films du 2 au 30 mars 2017

• LA TROUPE DU VUACHE Théâtre

Du 17 mars au 2 avril 2017

• LE PREMIER Théâtre

Jeudi 13 avril 2017 à 20h30

• AU BAL DU PETIT POTAGE

Théâtre d'objets pour enfants
Mercredi 19 avril 2017 à 15h



+ d'infos : www.mjcvuache.com

Programme à l'UP du Vuache au Salève

❖ **Café citoyen / Café philo :** le 2^e lundi du mois 20h15, cinéma Rouge et Noir, St-Julien-en-Genevois.

▪ **Café philo, le 13 février :** *le Contrat Social*, avec André Sauge.

▪ **Café citoyen, le 13 mars :** *Les courants politiques en France, hier et aujourd'hui*.

❖ **Le livre du Mois :** le 3^e mardi du mois à 20h - ECLA, Vulbens.

▪ **Mardi 21 février :** *Moura*, d'Alexandra Lapierre.

▪ **Mardi 21 mars :** *Envoyée spéciale*, de Jean Echenoz.

❖ **Parentalité :** partenariat avec les 3 MJC, Familles Rurales de Feigères, la FCPE de St-Julien, l'APEL de la Présentation de Marie et l'Espace Part'âges de la MIEF. Cycle soutenu par le REAAP et la CCG.

« **Que faire de ses émotions ?** » avec **Martine Rottoli**, sophrologue caycédienne et conseillère en Fleurs de Bach :

▪ **Jeudi 30 mars à l'Arande, St-Julien-en-Genevois.**

❖ **L'Economie pour tous :** 4^e volet. : *Les Impôts*.

▪ **Jeudi 16 février à la Mauricienne, Vulbens, 20h30.**

❖ **Festival du Film Vert :** travail d'équipe avec les MJC, Apollon et NGDS.

Projections-débats: tous les mardis du mois de mars.

• **Tout s'accélère :** le 7 mars, à l'Arande, Saint-Julien.

• **True cost :** le 14 mars, à l'Arande, Saint-Julien.

• **Futur d'espoir :** le 21 mars, à l'Ellipse, Viry.

• **On commence quand ? :** le 28 mars, centre ECLA, Vulbens.

• **La ferme sauvage :** proposée aux scolaires à Vulbens.

Montant de la cotisation : 14 € par adhérent, 28 € par famille.

Permet la participation aux activités des 3 MJC et une réduction sur certains programmes !



comprendre pour agir



Photos : Mairie de Vulbens

Imprimé naturellement sur papier recyclé.

Villi® - www.imprimerie-villiere.com - T. +33 450 04 46 86 - F-74160 Beaumont